

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Philipp Stauber
déposée le 1^{er} novembre 2016

**« Grands équipements sportifs du projet Métamorphose :
un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus »**

Rappel de l'interpellation

« Le 23 mai 2002, la Municipalité présentait son Plan directeur du sport (PDS) définissant les objectifs d'une politique à court, moyen et long termes en matière de sport public, ainsi que de promotion de Lausanne, Capitale olympique, en tant que capitale administrative du sport mondial. Une première planification faisait l'objet du préavis N° 2005/28 « Planisport ». Celle-ci était suivie par le rapport-préavis N° 2007/19 dédié au projet Métamorphose dont l'une des thématiques principales était les équipements sportifs à Lausanne. Aujourd'hui, une décennie plus tard, la Ville finalise les études des grands équipements sportifs avant de lancer leur construction. Il paraît utile de faire le bilan des travaux effectués et des dépenses consenties jusqu'à présent, et de réunir les dépenses à venir dans un tableau synthétique ».

Préambule

Avant de répondre aux questions de M. l'interpellateur, la Municipalité tient à rappeler que les différents volets de Métamorphose (équipements sportifs, écoquartier, mobilité, etc.) sont fortement imbriqués les uns dans les autres et qu'il serait faux de les dissocier. Ainsi, le volet relatif aux équipements sportifs est caractérisé par des infrastructures emblématiques comme le stade de football de la Tuilière, le centre de football du même nom ainsi que le Centre sportif de Malley qui comprendra une patinoire et une piscine couverte.

Il comporte d'autres infrastructures plus modestes qui verront le jour dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup au fur et à mesure de la réalisation de ce dernier.

Cette imbrication se retrouve également au niveau des études et de l'exécution des travaux. Ainsi, le déplacement de la route de Romanel et la démolition des hangars de la Blécherette profitent tant au centre sportif et au stade qu'à l'écoquartier. Il est donc malaisé de répartir précisément des coûts indispensables à la réalisation de plusieurs volets, équipement sportif par équipement sportif ; raison pour laquelle la présente réponse ne comporte pas de tableau synthétique.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quel sera le montant dépensé globalement entre 2007 et 2016 par la Ville de Lausanne pour les nouveaux équipements sportifs évoqués dans les différentes versions du projet Métamorphose ?

Les dépenses inscrites et exclusivement dévolues aux objets sportifs pour les années 2007 à 2017 (11 ans) s'élèvent à CHF 69'458'000.- et se décomposent de la manière suivante :

- CHF 3'291'000.- d'études pour les sites de Coubertin et des Prés-de-Vidy.

Le préavis relatif au stade de Coubertin est le N° 2014/41 « Métamorphose – stade Pierre-de-Coubertin – demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture et pour les études de projet d'ouvrage ». Le préavis concernant le projet initial prévu aux Prés-de-Vidy (incluant le

stade et la piscine olympique) est le N° 2007/19 « Projet Métamorphose – préavis d'intention et rapport-préavis – réponses à trois motions et trois postulats – demandes de crédits ».

- **CHF 34'451'000.- de dépenses effectives (crédits d'études et d'ouvrage) pour le centre sportif de la Tuilière** (préavis N° 2013/27 « Projet Métamorphose – rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet et évaluation financière – modification du PGA lieu-dit la Tuilière – demandes de crédits pour les aménagements » et N° 2015/39 « Métamorphose – centre sportif de la Tuilière – création d'un centre de football et d'athlétisme – demande de crédit d'ouvrage ») ;
- **CHF 24'511'000.- de dépenses effectives (crédits d'études et d'ouvrage) pour le stade de football** (préavis N° 2013/27, N° 2014/14 « Métamorphose – stade de la Tuilière – demande de crédit pour la phase des études jusqu'aux appels d'offres » et N° 2016/68 « Métamorphose – stade de la Tuilière – construction d'un stade de football – demande de crédit d'ouvrage ») ;
- **CHF 7'205'000.- en crédit d'ouvrage réalisé à la Pontaise** (préavis N° 2013/1 « Stade olympique de la Pontaise – assainissement, réfection, amélioration et remplacement d'équipements – demande de crédits d'ouvrage » et N° 2014/07 « Métamorphose – centre sportif des Plaines-du-Loup – assainissement et transformation de la patinoire de la Pontaise – stade olympique de la Pontaise – aménagement d'installations pour la pratique du inline skater hockey »).

Question 2 : Quel est le solde des dépenses pour la planification et les études à prévoir dans les années à venir ?

La réalisation du centre sportif de la Tuilière (qui sera inauguré au printemps 2018), du Centre sportif de Malley (dont la patinoire sera inaugurée en 2019 et les autres équipements sportifs et la piscine en 2022) ainsi que le stade de football, qui sera inauguré mi-2019, ne signifie pas l'achèvement du volet sportif de Métamorphose. D'une taille plus modeste, mais d'une importance toute aussi grande, plusieurs équipements verront le jour au fur et à mesure de la construction de l'écoquartier des Plaines-du-Loup (patinoire couverte, installations de inline skater hockey, centre de tennis, terrains multisport et locaux du Service des sports). Le coût des études et de la réalisation encore à venir est estimé à CHF 21 millions.

Jusqu'à la réalisation de la 3^e étape de l'écoquartier et du m3, l'exploitation du stade de la Pontaise sera maintenue grâce à des travaux ciblés de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipement de l'ordre de CHF 8 millions. Cette somme est comparable, sur la période concernée soit pour environ dix ans de 2017 à 2027), au coût estimé du fonctionnement du futur stade de Coubertin, notamment la location et le montage de tribunes provisoires. Il n'y aura donc pas de surcoût lié à la planification des différents chantiers.

Au sud de la Ville, la transformation du stade Pierre-de-Coubertin devra faire l'objet d'une phase d'études délicate vu la proximité du lac. Une fois achevées les procédures liées au plan partiel d'affectation (PPA), une demande de crédit d'études puis d'ouvrage sera déposée auprès de votre Conseil en vue de débiter les travaux dès 2025.

Quant au futur écoquartier des Prés-de-Vidy, en raison de la proximité immédiate du centre sportif de Vidy, seuls des équipements ludiques et liés au programme Métasanté sont actuellement prévus. Toutefois, compte tenu de l'élargissement du périmètre du quartier aux établissements horticoles validé à l'occasion du mandat d'étude parallèles (MEP) des Prés-de-Vidy, le programme global du quartier doit être consolidé au deuxième semestre 2018, une fois le schéma directeur établi. Ceci prévaut également pour les équipements sportifs.

Question 3 : Quels seront les coûts de construction et d'exploitation de ces équipements sportifs ?

Sur l'ensemble des objets sportifs prévus dans le cadre de Métamorphose, une première partie des travaux nécessaires au maintien du stade de la Pontaise (préavis N° 2013/1 et ceux du centre sportif des Plaines-du-Loup (préavis N° 2014/07) ont été réalisés.

Les centres sportifs de la Tuilière et de Malley sont en cours de réalisation. Quant au stade de football de la Tuilière, les travaux viennent de commencer. Il n'est donc pas possible de chiffrer le coût exact de réalisation avec précision à ce stade.

Pour mémoire, les montants alloués dans le cadre des demandes de crédits d'ouvrage s'élèvent au total à CHF 135'078'000.- (préavis N° 2013/27, N° 2015/39 et N° 2016/68).

En ce qui concerne les futurs équipements prévus dans l'écoquartier, le chiffrage annoncé dans la réponse à la question n° 2 est réaliste, soit CHF 21 millions. Pour les coûts d'exploitation de ces équipements, les estimations, présentées dans les préavis cités restent d'actualité (voir réponse à la question n° 4).

Finalement, pour le stade Pierre-de-Coubertin, les estimations actuellement disponibles correspondent à celles de la phase de planification urbanistique.

Question 4 : Quels sont les investissements et autres engagements financiers que la Ville sera appelée à assumer sous une forme ou sous une autre en rapport avec leur construction et exploitation ?

L'engagement total de la Ville, dès 2017, en faveur de la modernisation des infrastructures sportives est de l'ordre de CHF 110 millions, hors Centre sportif de Malley (CSM). Les investissements liés à ce dernier (patinoire, piscine et équipements en faveur de l'escrime et du tennis de table) sont de l'ordre de CHF 227 millions. Rappelons que Lausanne ne contribue pas directement au financement de ces travaux, mais, au même titre que les communes de Prilly et de Renens, se porte caution solidaire, à hauteur de CHF 150 millions, des emprunts effectués (voir préavis N° 2014/73 « Métamorphose – Centre sportif de Malley – demande d'autorisation de cautionnement d'emprunts à hauteur de CHF 150 millions en faveur du Centre intercommunal de glace de Malley »).

En ce qui concerne les charges d'exploitation des nouvelles infrastructures sportives, dans le cas du Centre sportif de la Tuilière, elles s'élèveront annuellement à CHF 364'000.- pour le Service des sports, à CHF 70'000.- pour le Service des parcs et domaines et à CHF 22'000.- pour celui des routes et de la mobilité, soit, à partir de 2018, un total annuel de CHF 456'000.- (voir préavis N° 2015/39). La Municipalité a décidé de confier la gestion du Stade de la Tuilière au FC Lausanne-Sport au travers d'un mandat de gestion. Ledit mandat sera rémunéré à hauteur du CHF 1.4 million durant dix ans, puis à hauteur de CHF 1.1 million. Ces montants, en cours d'affinement, correspondent au déficit d'exploitation budgétisé en cas d'une exploitation communale et au financement de la part Ville des investissements nécessaires à la gestion du stade (voir préavis N° 2016/68). Quant aux charges d'amortissement, les montants annuels se répartissent de la manière suivante : centre sportif de la Tuilière CHF 1'916'700.- et stade de la Tuilière CHF 2'554'300.-, tous les deux pour une durée de 30 ans. Ces sommes figurent au budget de fonctionnement du Service des sports.

Finalement, comme annoncé dans le préavis N° 2014/73, une fois l'ensemble des infrastructures réalisées, Lausanne contribuera à la couverture du déficit d'exploitation du CSM et prendra en charge les intérêts d'amortissement de la piscine et du tennis de table, ainsi que 50% des charges d'intérêt et d'amortissement concernant les aménagements extérieurs. Sur la base des estimations présentées dans ce préavis, le montant total annuel (participation à la prise en charge du déficit d'exploitation et charges d'intérêt et d'amortissement) devrait s'élever à CHF 8.21 millions.

Question 5 : Quels seront les coûts complémentaires en rapport avec la destruction et la reconversion d'équipements existants devenus obsolètes ?

La réaffectation des terrains de la Blécherette en faveur de l'écoquartier des Plaines-du-Loup entraînera la démolition de divers petits équipements sportifs en fin de vie (vestiaires, cabanons et tribunes), dont les coûts sont compris dans les frais liés aux travaux préparatoires, inscrits au Plan des investissements et dont une première tranche liée aux PPA n°s 1 et 2 des Plaines-du-Loup, ainsi qu'aux Prés-de-Vidy sera soumis prochainement à votre Conseil. Tous ces coûts doivent être mis en exergue avec la valeur du terrain de l'écoquartier des Plaines-du-Loup dont le seul PPA n° 1 représente environ CHF 115 millions.

Le coût de démolition du stade de la Pontaise est actuellement estimé à CHF 8.5 millions, mais la valorisation des terrains sur le PPA correspondant avoisine les CHF 100 millions. Il y a donc un intérêt évident pour la Ville à valoriser cet espace proche du centre-ville et situé sur la ligne du futur m3.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 26 avril 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

